

Écrit par WJL/HPN
Lundi, 03 Février 2014 16:10



Les ministres à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) et de la Culture (MC), Mme Yanick Mezile et Josette Darguste ont lancé lundi une mise en garde au secteur musical qui utilise le corps des femmes sur les chars et dans les vidéoclips comme élément de distraction durant les périodes carnavalesques. Ces deux ministères vont travailler de concert avec le ministère de la justice en vue de prévoir des sanctions contre les personnes qui encouragent ces genres de pratiques, a annoncé Mme Mezile.

Le « twerking » ou “Chek dada” en Haïti, est ce style de danse exercé ces derniers temps, par les jeunes filles sur les chars musicaux durant les festivités carnavalesques et dans presque tous les vidéo clips.

"Cette danse s'exécute en secouant ses hanches dans un mouvement de va-et-vient intempestif. Les danseuses doivent trouver le moyen d'agiter leurs fesses de façon frénétique devant leur partenaire masculin."

Durant les activités pré-carnavalesques, depuis plusieurs années, plusieurs jeunes filles portant des mini-vêtements exhibant les parties intimes de leurs corps sont utilisées par les Disc Jokey (DJ) pour créer l'animation.

Cette pratique semble prendre de l'ampleur cette année au point que les ministères de la culture et à la condition féminine et aux droits des femmes ont sonné la sonnette d'alarme. Mme Yanick a invité les musiciens et les producteurs à "profiter, de préférence, de cette époque pour

valoriser les femmes, au lieu de véhiculer des messages dégradants encourageant la violence contre ces dernières".

La titulaire du MCDF ,a d'un autre son côté invité les femmes et filles à être plus vigilantes durant la période du carnaval et a appelé les hommes à respecter le droit et la dignité des femmes.

« Ce style de danse ne fait pas partie de notre culture », a, pour sa part, souligné la ministre de la culture, Mme Josette Darguste croyant de préférence qu'il projette une mauvaise image du pays.

Mme Darguste dit reconnaître les conditions de vies vulnérables de certaines de ces jeunes filles qui, le plus souvent ne vivent que par cette activité.

Toutefois, selon la ministre, ces filles peuvent toujours gagner leur vie dans la danse tout en préservant leur dignité.

Les deux ministres ont donc annoncé qu'ils vont se rejoindre avec le ministère de la justice en vue de prendre des mesures contre les personnes qui encouragent ces pratiques.

Le twerking est né de la culture hip-hop des années 1990. Adopté par la scène musicale de la Nouvelle Orléans, il a été ensuite popularisé dans les clubs de strip-tease de Houston et d'Atlanta. Rapidement, le phénomène s'est imposé sur les dancefloors américains, mais aussi en Jamaïque et en Afrique de l'Ouest.

Wilner Jean Louis

wilner.jl@hpnhaiti.com